



Bip d'accès au parking reprogrammé

Par **minarome**, le **21/07/2008** à **18:03**

Bonjour,

Je rencontre un gros problème avec la société à qui je loue un appartement.
(et je passe les petits problèmes : coupures d'eau chaude imprévu pendant plusieurs jours, problèmes de chauffage, charges en augmentation continue...)

Je loue à cette société un garage (30 €/mois) auquel j'accède en ouvrant une porte électrique commandée par un bip électronique.
il y a environ 6 mois, cette porte a cessé de fonctionner(elle restait grande ouverte), et il a fallu attendre 3 mois pour qu'un technicien intervienne.

Or, depuis qu'elle a été réparée, mon bip ne l'actionne plus... Après plusieurs appels infructueux, j'ai adressé un courrier au chef de l'agence en question. Cette personne m'a recontacté et m'a gentilement proposé que je lui dépose l'appareil afin qu'il le montre à ses techniciens. Si ces derniers disaient que je l'avait cassé, je devrais payer 65 €, s'il était en revanche établi qu'il s'agissait d'une déprogrammation due à l'intervention sur la barrière, je ne paierais pas les 45 € de frais de reprogrammation.

1 semaine plus tard, le technicien m'appelle pour me confirmer qu'il vient de reprogrammer mon bip. Mais... surprise ! le chef d'agence me demande 45 € pour récupérer l'appareil, prétextant qu'il a du recevoir un choc.....

Ayant absolument besoin de récupérer mon garage, je viens de payer la somme indiquée mais j'aimerais savoir si il existe un moyen de leur faire payer cette arnaque, car j'estime que c'est bien eux qui devraient supporter la charge de la reprogrammation...

Qqn peut-il m'aider à lutter contre la seine manche immobilière (oups...) ?

Par **Patricia**, le **21/07/2008** à **19:44**

Bonsoir,

Après lecture de votre message, moi aussi, même problème de "bip"... , peut-être sommes nous voisins dans le 69 ?

Notre portail est également resté ouvert plusieurs mois en début d'année en attendant les réparations.

Après avoir changé x fois la pile... son mauvais fonctionnement, pour ne pas dire non fonctionnement du tout, était du à un trop long usage d'où manque de réceptivité, DEFECTUEUX plus assez performant et devait être changé contre un neuf (réponses de ma gardienne et des voisins).

J'ai donc contacté le syndic, mais, étant moi aussi locataire, j'ai été envoyée auprès de mon agence immobilière qui a demandé l'accord au propriétaire.

Après l'accord de celui-ci, le syndic a en déposé un dans ma boîte aux lettres.

Je n'ai rien payé (ni chèque à la société, ni de supp sur quittance de loyer).

Ces frais ne sont pas à votre charge. Et en plus ce truc c'est cher.

Par contre, je tiens à vous faire cette précision : j'ai du changé le badge de la porte d'entrée et là, il a été à ma charge, pourquoi ? je ne sais pas...

20 euro T.T.C.

Rien n'est spécifié sur votre contrat de bail concernant votre accès garage ?

Patricia